

POMMES DE TERRE DE SEMENCE
PRIX MAXIMUM ET RÈGLEMENTS TOUCHANT
LA VENTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Le ministre des Finances est-il maintenant en mesure de faire la déclaration projetée sur les pommes de terre de semence?

M. D. C. ABBOTT (Adjoint parlementaire du ministre des Finances): Depuis quelques jours, les honorables députés ont posé plusieurs questions au sujet des pommes de terre. Cette question relève du ministère de l'Agriculture, pour ce qui est de la production, et de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, pour ce qui est des prix. Etant donné que la plupart des questions posées avaient trait aux prix, il a été décidé que les réponses seraient données au nom du ministre des Finances, bien que les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture aient fourni une partie des renseignements. En plus de répondre aux diverses questions qui ont été posées, j'ai l'intention de donner suite à la proposition qu'a formulée le chef de l'opposition et de faire une brève déclaration sur la situation relative aux pommes de terre.

La récolte de pommes de terre a été extraordinairement bonne en 1942. En effet, le pays a produit 70 millions de boisseaux comparativement à 65 millions en 1941. Toutefois, comme dans le cas de beaucoup d'autres denrées, la consommation a été plus forte. Le consommateur canadien a mangé plus de pommes de terre, et des quantités importantes de cette denrée ont été déshydratées et expédiées à nos forces armées d'outre-mer. En conséquence, il y a eu, malgré l'abondance de la récolte, pénurie de pommes de terre ici et là. La Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec sont les provinces qui ont le plus souffert de cette pénurie, car elles ont des récoltes déficitaires et elles doivent s'approvisionner en partie à l'extérieur.

Un autre facteur qui a contribué à la pénurie de pommes de terre, c'est que nous avons vu diminuer, ce printemps, nos importations de nouvelles pommes de terre provenant des Etats-Unis. En temps normal, des quantités assez importantes de pommes de terre américaines se vendent sur le marché canadien avant que notre récolte soit disponible. Cette année, les Etats-Unis ont à faire face à une pénurie de pommes de terre encore plus sérieuse que la nôtre. Il en est résulté que les prix du produit américain se sont élevés à un niveau dépassant notre plafond des prix et que le Canada n'a importé que quelques wagons de pommes de terre américaines.

Afin de faire une distribution aussi juste que possible des approvisionnements disponibles, la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a adopté quelques mesures d'exception. Pour ce qui est des pommes de terre que le Québec et l'Ontario achètent des Provinces maritimes, la Commission a réquisitionné des wagons entiers qu'elle a dirigés sur les régions où le besoin était le plus pressant. Afin de mettre les pommes de terre des provinces des Prairies à la disposition de l'Est, la Commission a versé une subvention de transport égale à la différence qui existait entre le prix des pommes de terre ainsi expédiées de l'Ouest et celui qui est en vigueur dans l'Est en vertu du plafond des prix.

Je passe maintenant aux questions posées. L'honorable député de Huron-Nord (M. Cardiff) en a posé plusieurs au sujet des pommes de terre de semence. Il a demandé:

Les pommes de terre vendues pour semence doivent-elles porter une étiquette indiquant qu'il s'agit de semences; sinon, comment peut-on s'assurer qu'elles ne sont pas des pommes de terre destinées à la consommation domestique?

Je réponds que les pommes de terre de semence certifiées doivent être mises en sacs et étiquetées comme telles. Puis l'honorable député a demandé:

A-t-on fixé un prix maximum pour les pommes de terre de semence et, le cas échéant, quel est ce prix?

Je réponds qu'aucun prix maximum n'a été fixé pour les pommes de terre de semence certifiées. Je ferai observer qu'il se plante au Canada très peu de pommes de terre de semence certifiées, peut-être moins de 10 p. 100 du total; les autres sont des pommes de terre de table ordinaires, pour lesquelles a été fixé un prix maximum.

Voici la dernière question posée par l'honorable député de Huron-Nord:

Le ministre a-t-il reçu des plaintes portant que des pommes de terre pour la consommation domestique sont vendues comme des pommes de terre de semence?

Je réponds à cette question que ni le ministre des Finances ni le ministre de l'Agriculture n'ont reçu de plaintes portant que des pommes de terre de table ordinaires aient été vendues comme des pommes de terre de semence certifiées.

M. GRAYDON: Dois-je conclure que ni le ministre des Finances ni le ministre de l'Agriculture n'ont jamais entendu parler de telles plaintes?

M. ABBOTT: Certainement. L'honorable député avait l'intention de demander, je crois, si des pommes de terre de semence étaient vendues pour la consommation de-